

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 2 mai 2016 à 19h00 en Mairie de Saint Servin du Bois.

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, Philippe DESBROSSES, Anne-Marie LALLEMENT, René PAULUS, Bernard BOUILLER, Gilbert BROCHOT, Martine BOYER, Catherine GRANDIN, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Jean-Claude DUFOUR, , Franck LAFAY, Christelle MALTAVERNE, Nadine PALERMO, Jean-Claude PIERRAT

**POUVOIRS** : Jean-Luc DRUOT donne pouvoir à René PAULUS, Arlette VOISIN donne pouvoir à Bernard BOUILLER

**EXCUSES** : Mickaël SERRIERE, Evelyne REGNIAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadine PARLERMO

#### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Dossiers en cours
- Travaux en cours
- Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 23 mars 2016 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **I – DOSSIERS EN COURS**

- Exercice de la compétence Eclairage Public - Sydesl

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales l'éclairage public est un service de la compétence de la commune.

Il est toutefois possible de transférer cette compétence au Sydesl soit partiellement, transfert de l'investissement seul, soit en totalité, transfert de l'investissement et de l'exploitation, maintenance.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 juillet 2010 transférant cette compétence au Sydesl concernant l'entretien et l'investissement.

Il est proposé de maintenir le transfert total de la compétence relative à l'éclairage public au Sydesl c'est-à-dire pour l'investissement et l'exploitation/maintenance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de transférer la compétence éclairage public en totalité (investissement et exploitation / maintenance) au Sydesl, et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er février 2016.

Monsieur Bernard Bouiller, 5<sup>ème</sup> adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 janvier 2016 relative à la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe suite au dépôt d'une demande d'avancement de grade d'un agent de la filière administrative.

Il est précisé que cette demande d'avancement de grade et la création de ce poste s'inscrit dans la nécessité de tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées.

Monsieur Bernard BOUILLER, 5<sup>ème</sup> adjoint chargé des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que la Commission administrative paritaire du centre de gestion de Saône-et-Loire dans sa séance du 22 mars 2016 a rendu un avis favorable à la demande d'avancement de grade.

Il convient donc désormais de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, l'emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, l'emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 13 août 2016 et création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 13 août 2016.

Monsieur Bernard BOUILLER, 5<sup>ème</sup> adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Bernard BOUILLER, rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 9 décembre 2015, il avait été décidé de fixer à 100% le taux de promotion applicable, au sein de la Commune, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur.

Il est précisé qu'une demande d'avancement de grade d'un agent de la filière technique avait été déposée pour avis auprès de la Commission administrative paritaire.

Monsieur Bernard BOUILLER informe le Conseil Municipal que la Commission administrative paritaire du centre de gestion de Saône-et-Loire dans sa séance du 22 mars 2016 a rendu un avis favorable à cette demande.

Afin de prendre en compte l'évolution du poste de travail et les missions assurées, il convient désormais de :

- créer, à compter du 13 août 2016, un emploi à temps non complet de 32.50 heures hebdomadaire d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- supprimer, à compter du 13 août 2016, l'emploi à temps non complet de 32.50 heures hebdomadaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE**

- La création, à compter du 13 août 2016, d'un emploi à temps non complet de 32.50 heures hebdomadaire d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- La suppression, à cette même date, d'un emploi à temps non complet de 32.50 heures hebdomadaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

**PRECISE**

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
  
- Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur Bernard BOUILLER, 5<sup>ème</sup> adjoint chargé des finances et des ressources humaines, expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet de 18 heures hebdomadaires à 23 heures hebdomadaire afin d'assurer les missions liées à l'entretien des locaux de la mairie suite à la liquidation judiciaire de la société chargée de cette prestation.

Il est précisé que l'entretien de la salle polyvalente, au regard de la configuration des locaux, continuera d'être confié à une entreprise extérieure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de porter, à compter du 9 mai 2016, de 18 heures à 23 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
  
- Convention de blanchissage de linge – Esat du Breuil

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, propose au Conseil Municipal la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'entretien des vêtements de travail.

Il est précisé que dans ce cadre les vêtements de travail seraient désormais achetés par la Commune (en lieu et place de la location), afin de permettre une plus grande souplesse dans la gestion des stocks. Les vêtements seraient ensuite nettoyés par la blanchisserie de l'Esat du Breuil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à acheter les vêtements de travail nécessaires à l'exercice des missions des agents communaux et à signer la convention de blanchissage de linge avec l'Esat du Breuil.

- Vente d'un terrain allée des Droséras

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, propose au Conseil Municipal la mise en vente de la parcelle cadastrée en partie section A 1655, située allée des Droséras.

Il est précisé que la Commune souhaite vendre la parcelle à 37 euros TTC / m<sup>2</sup> et que le terrain sera viabilisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de mettre en vente la parcelle, cadastrée en partie section A 1655, située allée des Droséras, à 37 euros TTC / m<sup>2</sup>.

- Projet avec la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain

En introduction, le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, présente au Conseil Municipal les constats suivants :

- Au regard du plan local d'urbanisme, des zones à urbaniser sont disponibles au centre bourg
- Les séniors vendent leurs propriétés sur Saint Sernin pour s'installer en appartement en ville
- La Commune de Saint Sernin du Bois propose une pluralité de services à la population avec les commerces de proximité et le pôle médical

Afin de pérenniser ces services, le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, présente le concept de résidence sénior développé par la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain.

Le principe de ce concept est la construction d'appartements destinés à de la location pour sénior disposant d'un espace commun avec espace fitness, hammam, cafétéria,...

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, présente le concept au Conseil Municipal par vidéo-projection.

Il est précisé que la SEMCODA souhaite obtenir l'avis favorable préalable de la Commune avant de poursuivre le projet.

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 15 ; Abstention : 2) le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la poursuite du projet de résidence sénior sur la commune de Saint Sernin du Bois avec la Société d'Economie mixte de construction du département de l'Ain.

- Appel à projets départemental 2016

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal que par courrier du 19 février 2016, le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire informait la Commune de sa volonté de mettre en place des « contrats territoriaux » pour la période 2017-2020, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide départementale pour les territoires.

Au titre de l'année 2016, le conseil départemental a lancé un appel à projets de transition pour accompagner les communes et intercommunalités autour des six axes suivants :

- Equipements et services publics
- Habitat, espaces publics, voirie et réseaux divers
- Accès aux soins et aux services destinés aux familles
- Culture et patrimoine
- Promotion, valorisation et attractivité des territoires
- Environnement

Chaque collectivité pourra présenter au maximum un projet par lot en respectant un ordre de priorité. Le lot 1 est composé des trois premiers axes et le volet 2 des trois derniers.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, propose de déposer un projet au titre du lot 1, volet 1 « Equipement et services publics ; amélioration des bâtiments et équipements destinés à accueillir du public » dans le cadre des travaux de rénovation et de mise en conformité accessibilité de l'école élémentaire Jacques Prévert.

- Demande aide accessibilité – CUCM

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe que dans le cadre des travaux de rénovation et de mise en conformité accessibilité de l'école élémentaire Jacques Prévert, il est possible de déposer une demande de subvention, pour la partie accessibilité, auprès de la Communauté urbaine Creusot-Montceau.

En effet, l'aide pouvant être accordée au titre des travaux de mise en conformité accessibilité peut s'élever jusqu'à 50% du montant des travaux d'accessibilité une fois les subventions accordées, par d'autres organismes, déduites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CUCM au titre des travaux de mise en conformité accessibilité de l'école élémentaire Jacques Prévert pour 50% du montant de ces travaux, autres subventions déduites.

## **II – TRAVAUX EN COURS**

Monsieur René PAULUS, 4<sup>ème</sup> adjoint, chargé de la voirie, des travaux, de l'accessibilité et des espaces publics, fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal qu'une réflexion globale est en cours concernant les engins motorisés de la Commune, type tracteur.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

### 1) Point sur les parcelles constructibles commercialisées par la Commune

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal que concernant la vente des terrain allée des Mésanges, une parcelle est vendue,

Par ailleurs, il propose au Conseil Municipal de mettre en vente la parcelle section AI n°5 d'environ 5 000 m<sup>2</sup>. Celle-ci serait divisée en trois parcelles.

Il est précisé que le prix de vente de ces parcelles sera à l'ordre du jour du prochain conseil lorsque la parcelle sera bornée.

### 2) Compte rendu des commissions

- Atelier du 28 avril 2016 à la MSAP de Saint Sernin du Bois relatif à la déclaration en ligne des impôts sur le revenu

Madame Anne-Marie LALLEMENT, informe le conseil municipal qu'un atelier animé par la direction départementale de finances publiques de Saône et Loire (DDFIP71) concernant la déclaration en ligne des impôts sur le revenu a eu lieu le 28 avril 2016 dans le cadre de la Maison de service au public.

Il est précisé que cette animation a été un succès en terme de fréquentation et qu'un usager a fait sa déclaration en ligne.

- commission communication

Monsieur Franck LAFAY informe le conseil municipal que la commission va se réunir prochainement afin d'établir une procédure concernant l'alimentation du site de la Commune.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, demande à la commission de commencer à collecter les informations pour le bulletin municipal de janvier.

- Commission sport

Monsieur Philippe DESBROSSES informe le conseil municipal qu'un contrat de location va être mis en place lorsque le stade est sollicité par des usagers.

Par ailleurs, il invite l'ensemble des conseillers au match du dimanche 8 mai 2016.

### 3) Congrès des Maires – Année 2016

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal du 99<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents des Communautés de France qui se tiendra à Paris les 31 Mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2016.

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les déplacements pour le Maire et les frais d'inscription au Congrès. Ces frais ont été prévus et inscrits au budget 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge ces frais sur le Budget Commune 2016.

### 4) Fête du bout du bois

Madame Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe, fait un point sur la fréquentation de la manifestation et remercie toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation de cette fête.

Madame Christelle MALTAVERNE remercie également l'ensemble des conseillers qui étaient présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.

Le Maire,  
Jean Marc HIPPOLYTE